LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ (pouvoir à Joël CARRÉE), Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Benoît LARVOR (pouvoir à Éric ROBIN), Henri FLAGEUL (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Maryline JAOUEN), Aurélie HERVÉ, Georges LE FRANC (pouvoir à Yohann HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à Arlette MICHEL), Joël FERRON.

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Claudine BROSSARD, Christian LE RIGUIER, Guénaël CHOUPAUX ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2025_082 RÉTROCESSION PORTAGE FONCIER LA CHÈZE

VU la convention de portage foncier en date du 22 mai 2025 ;

Considérant que la cession des parcelles rappelées ci-dessous est envisagée dans le cadre d'une rétrocession de portage foncier ;

VU la situation comptable actualisée ;

Etat des dépenses engagées par l'EPCI au titre du portage foncier - commune de La Chèze

N__de_bord	N__de_pièce	Tiers	Objet	Compte	Montant_budgétaire
33	738	OUVRARD SOUEF	PORTAGE FONCIER LA CHEZE CONSORTS LE HO FRAIS ACQ	2111	2 076.26 €
10	207	OUVRARD SOUEF	PORTAGE FONCIER LA CHEZE CONSORTS LE HO INDEM EVICTION	2111	3 396.73 €
10	206	OUVRARD SOUEF	PORTAGE FONCIER CHEZE CONSORTS LE HO ZB93 11970m²	2111	65 835.00 €
					71 307.99 €

VU les termes du pôle d'évaluation domaniale du 3 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la commune de La Chèze de la parcelle cadastrée ZB 93 d'une superficie de 11 970 m² ;
2. D'arrêter le prix de cession à 71 307,99 €, conformément aux termes de la convention de portage foncier ;
3. D'autoriser le Président de Loudéac communauté – ou son représentant - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_82-DE

5. De préciser que la recette de la cession sera imputée sur le budget principal ;
6. D'autoriser le remboursement différé de ladite cession au premier semestre 2026 ;
7. D'autoriser l'échelonnement du paiement sur trois exercices comptables.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	28	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	07		
Pour :	35	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.11 16:23:46 +01'00'

Date : 2025.12.11 16:29:22 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 11 décembre 2025